



Montpellier, le 25 avril 2014

À Madame l'Inspectrice d'Académie
DSDEN de l'Hérault

Objet : Dispositifs de formation et incidences sur le mouvement 2014

Madame L'Inspectrice d'Académie,

Après avoir rencontré Monsieur L'IEN adjoint le jeudi 24 avril 2014, le SE-Unsa 34 souhaite vous faire part de ses questionnements et craintes au regard des informations qui lui ont été communiquées concernant les dispositifs de formation PES et M2 stagiaires pour la prochaine rentrée.

Problèmes posés par le dispositif de formation prévu sur l'académie :

- charge de travail engendrée par la préparation d'une demi-semaine de classe pour des non-initiés dont la majorité aura aussi à valider un M2
- absence de stage groupé pourtant indispensable à une formation complète et pertinente des enseignants
- impossibilité de se former sur des cycles différents

Problèmes posés par ce dispositif sur le mouvement des personnels de l'Hérault :

- nombre conséquent de postes pleins bloqués, parfois pour la troisième année consécutive, notamment les postes hors agglomération de Montpellier puisque ce sera sur ces zones que seront affectés prioritairement les PES
- nombre conséquent de postes de TRS, composés par des 1/2 temps de décharge de direction et/ou des compléments de collègues à 50%, qui vont perdre leur priorité voire disparaître notamment sur l'agglomération de Montpellier puisque c'est sur cette zone que les M2S seront affectés en priorité (pour rappel, en raison de la mise en place du dispositif C2, le mouvement 2013 a déjà vu des postes de TRS disparaître et grand nombre d'entre eux perdre leur priorité)

Si ces orientations étaient confirmées, le SE-Unsa 34 exige la plus grande vigilance quant à la composition des postes de TRS fin juin et une tolérance bienveillante quant à la perte des priorités.

Le SE-Unsa 34 regrette la diffusion très tardive de ces informations, à quelques jours de la parution du cahier des postes mouvement. La marge de manœuvre en devient très réduite, voire inexistante. Ces dispositifs auraient pourtant mérité une concertation académique ou tout au moins départementale pour en mesurer les conséquences et envisager les solutions éventuelles. Le dialogue social doit pouvoir jouer pleinement son rôle.

Je vous prie de croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, à l'assurance de mon profond attachement au service public d'éducation.

Le secrétaire départemental du SE-Unsa 34

Signature Jean-Luc Vaïsse